

Réforme LMD-ECTS : de l'utopie du diplôme européen à la sélection aggravée à l'université

Depuis l'adoption des décrets d'avril 2002, une réforme de l'enseignement supérieur se met en place. Sous prétexte d'harmoniser au niveau européen nos diplômes, cette réforme est en réalité un véritable plan de destruction du service public d'éducation. Concrètement, pour le gouvernement et les présidents d'universités, l'harmonisation européenne, c'est la concurrence entre les établissements, c'est la remise en cause de nos droits, c'est la disparition à terme du Deug et de la maîtrise !!

• Diplômes individualisés, inégalités aggravées :

Jusqu'alors, l'enseignement supérieur était organisé selon des règles nationales, qui garantissaient l'égalité des droits entre étudiants quelle que soit leur université. Nos diplômes nous assurent une qualification qui garantit, grâce aux conventions collectives, un niveau de salaire sur le marché du travail. Or, cette réforme laisse les mains libres aux établissements pour composer les diplômes à leur guise. Le contenu de nos formations dépendra donc du bon vouloir des présidents d'université. Concrètement, cette logique vise à mettre en concurrence les universités en mettant en place des « pôles d'excellence » (Pôle Universitaire Normand pour Caen).

Comment faire financièrement si l'on est obligé de traverser tout le territoire pour suivre la filière de son choix ? De plus avec l'existence d'un supplément au diplôme (« annexe descriptive » qui décrit le contenu de la formation suivie par l'étudiant), la réforme individualise les formations. **Comment les garanties collectives nous protégeront alors que les formations seront individualisées, sans cadrage national ?** Ce système renforce la concurrence sur le marché du travail et chaque étudiant devra se « vendre » avec un diplôme individuel.

• Des diplômes au rabais :

Les diplômes seront mis en place par les universités, et non plus nationalement. Avec le développement de la « professionnalisation », cela conduit à des diplômes adaptés aux besoins à court terme des entreprises locales. Résultat : quand on change de boulot, notre diplôme ne vaut plus rien !

• Remises en cause des modalités pédagogiques :

La réforme organise les formations selon une semestrialisation intégrale. Autrement dit, il n'y aurait plus d'année universitaire ! Concrètement, cela signifie que les Universités peuvent supprimer la session de septembre, qui permet aux étudiants de profiter de l'été pour repasser les partiels de janvier et juin, et supprimer la compensation entre les semestres. Cette base élémentaire de la pédagogie est niée, avec comme conséquences dramatiques prévisibles, un renforcement de la sélection sociale, en terme d'échec des étudiants. **A Caen** le Conseil d'Administration de l'Université du 21/03/03 a voté l'application avec la **semestrialisation intégrale** et nous n'avons **aucune garantie quant à la 2^e session** et aux **volumes horaires**. Les étudiants ont déposé une motion de refus de cette logique qui a été rejetée par 31 voix contre et 13 pour.

• Aide sociale :

Aujourd'hui, l'aide sociale est organisée sur la base d'une année universitaire. Avec ECTS, quels seront les nouveaux critères ? Dépendra-t-elle, par exemple, du nombre de modules obtenus ? **Que va devenir le maintien de bourses en cas de redoublement ? Quelle mobilité européenne sans argent ? Quelle cohérence lorsque l'on sait que le statut des MI/SE (surveillants) est supprimé ?** Ajoutons enfin que le ministère veut décentraliser l'aide sociale au niveau des établissements !

En se mobilisant, les étudiants de plusieurs universités ont obtenu le report de l'application de la réforme localement. Mais elle continuera à être appliquée, petit à petit, si nous ne la faisons pas abroger.

Mobilisons-nous pour sauver nos diplômes !

Mobilisons-nous pour sauver le statut de MI/SE !

Mercredi 9 avril
AG 13h amphitheâtre Vial (s-sol Lettres)